



PROVINCE DE QUÉBEC

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 septembre 2025 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Camille Joli-Coeur est absente.

**2025-09-502**

#### ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour comme suit:

- Ajout du sujet 8.17 Entente - CPE Au pays des tout p'tits;
- Retrait du sujet 9.1 Révision d'une décision du comité sur les demandes de démolition et approbation de la version finale du programme de réutilisation du sol dégagé.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**2025-09-503**

#### PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2025 tel que soumis.

Adoptée

**2025-09-504**  
**PROJET DE RÈGLEMENT RV-1783 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Projet de règlement RV-1783 sur le logement abordable, social ou familial.

Adoptée

**2025-09-505**  
**RÈGLEMENT RV-1497-11 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 19 août 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le Règlement RV-1497-11 modifiant l'article 3 du Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

**2025-09-506**  
**RÈGLEMENT RV-1647-1 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1647-1 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1647 sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-09-507**  
**RÈGLEMENT RV-1783 - AVIS DE MOTION DÉTAILLÉ ET DÉPÔT**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1783 sur le logement abordable, social ou familial.

Le projet de règlement est déposé.

Ce projet de règlement a pour objet d'assujettir la délivrance des permis de construction des projets suivants à la conclusion préalable d'une entente entre le demandeur et la municipalité en vue d'améliorer l'offre en matière de logement abordable, social ou familial, à savoir:

- les projets de construction d'un bâtiment résidentiel, mixte ou partiellement résidentiel d'au moins 10 logements au total;
- l'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment existant ayant pour effet de compter au moins 10 logements au total;
- la construction de bâtiments résidentiels, mixtes ou partiellement résidentiels dans le cadre d'un plan d'aménagement d'ensemble ou d'un projet intégré dont le nombre de logements est d'au moins 10 logements au total pour l'ensemble du projet.

Cette entente permettra la réalisation de projets visant l'accroissement de l'offre résidentielle sur le territoire à l'aide de nouveaux logements abordables pour répondre aux besoins de toutes les catégories de population.

Le domaine d'application et les normes minimales ainsi que l'administration des ententes préalables à la délivrance des permis sont détaillés au projet de règlement soumis aux membres du conseil municipal. Les exigences en matière de logement social, de logement abordable et de logement familial y sont également décrites.

#### **2025-09-508 DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 25 juillet au 14 août 2025.

Adoptée

#### **2025-09-509 SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - JUILLET 2025**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2025 montrant un total des activités de 12 038 318,29 \$.

Adoptée

#### **2025-09-510 LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 7 août 2025 et révisée par le Service des finances le 19 août 2025, montrant un montant payable total de 115 332,98 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**2025-09-511**  
**LISTE DES TAXES À RECEVOIR AU 27 AOÛT 2025**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt par le directeur du Service des finances et trésorier, de la liste des taxes à recevoir dressée en date du 27 août 2025, indiquant notamment les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C 19).

Adoptée

**2025-09-512**  
**DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION**

ATTENDU la réception d'une mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère Camille Joli-Coeur;

ATTENDU que conformément à l'article 360.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), rapport de ce changement doit être fait au conseil;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires amendée de la conseillère Camille Joli-Coeur, datée du 26 juin 2025.

Adoptée

**2025-09-513**  
**SOUMISSIONS - ACQUISITION DE TROIS VÉHICULES LOURDS D'INTERVENTION POUR LE COMBAT DES INCENDIES ET LES SAUVETAGES TECHNIQUES - CONTRAT 2025-2352 - RV-1676 ET RV-1710-1**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'acquisition de trois véhicules lourds d'intervention pour le combat des incendies et les sauvetages techniques, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOMS ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
TECHNO FEU INC. 150, Route Marie-Victorin St-François-du-Lac (Québec) J0G 1M0	9 078 774,62 \$

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 15 août 2025;

En conséquence, il est :  
**PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER**  
**APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE**

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 11 août 2025.

D'accepter l'offre de Techno Feu inc. au montant de 9 078 774,62 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour l'acquisition de trois véhicules lourds d'intervention pour le combat des incendies et les sauvetages techniques.

Adoptée

**2025-09-514**  
**SOUMISSIONS - AJOUT DE GÉNÉRATRICES À DIVERS POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES - CONTRAT 2025-2358**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'ajout de génératrices à divers postes de pompage des eaux usées, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc. 73, boul. de la Seigneurie E, bureau 300 Blainville (Québec) J7C 4M9	1 253 542,30 \$
Construction Deric inc. 1100, Montée Masson Laval (Québec) H7C 0J4	1 259 337,27 \$
Bruneau Électrique inc. 527, boul. Dollard Joliette (Québec) J6E 4M5	1 440 775,48 \$
Laurin Laurin (1991) inc. 12000, rue Arthur Sicard Mirabel (Québec) J7J 0E9	1 489 198,51 \$

Systèmes Urbains inc. 23, avenue Milton Lachine (Québec) H8R 1K6	1 588 165,77 \$
Automatisation D2E inc. 108, d'Amsterdam Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2R1	1 731 915,40 \$ (montant corrigé)

ATTENDU la recommandation du consultant BHP Conseils du 28 août 2025 et celle du Service du génie du 4 septembre 2025;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 26 août 2025.

D'accepter l'offre de Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc. au montant de 1 253 542,30 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le contrat d'ajout de génératrices à divers postes de pompage des eaux usées – Contrat 2025-2358.

Cet octroi de contrat est conditionnel à la fourniture du certificat d'assurance conforme aux exigences des documents d'appel d'offres.

Adoptée

**2025-09-515**  
**SOUSSIONS ET APPROPRIATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT - DÉNEIGEMENT ET DÉBLAIEMENT DES RUES, TROTTOIRS ET PISTES CYCLABLES - CONTRAT 2025-2359**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le contrat de déneigement et déblaiement des rues, trottoirs et pistes cyclables, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les entreprises Charles Maisonneuve Ltée 12075, rue Arthur-Sicard, bureau 100 Mirabel (Québec) J7J 0E9	18 811 249,84 \$
Charex inc. 17755, rue Lapointe Mirabel (Québec) J7J 0W7	21 350 845,64 \$ (montant corrigé)
Écovrac 2024 inc. 250, boulevard Saint-Elzéar Ouest Laval (Québec) H7L 3P2	23 418 303,03 \$ (montant corrigé)

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 28 août 2025;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 20 août 2025.

D'accepter l'offre de Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée au montant de 18 811 249,84 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le contrat de déneigement et déblaiement des rues, trottoirs et pistes cyclables – Contrat 2025-2359.

D'approprier la somme de 73 635 \$ à la réserve financière pour le service de déneigement.

Adoptée

#### **2025-09-516**

#### **SOUSSIONS - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CHEMIN D'ACCÈS POUR LA STATION DE SURPRESSION CÔTE SUD - CONTRAT 2025-2311**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux de construction d'un chemin d'accès pour la station de surpression Côte Sud, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
2528-4340 Québec inc. f.a.s.r.s. Excavation Villeneuve 8671, chemin Curé-Barrette Terrebonne (Québec) J7M 1N2	395 000,00 \$
Les Entreprises Miabec inc. 2506, boulevard Sainte-Sophie Sainte-Sophie (Québec) J5J 2V3	427 183,86 \$
9267-7368 Québec inc. f.a.s.r.s. A. Desormeaux Excavation 2605, boulevard Curé-Labelle Prévost (Québec) J0R 1T0	442 590,49 \$
LEGD inc. 521, boulevard Roland-Godard Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5C6	452 693,14 \$
Groupe Colas Québec inc. 475, chemin Forest Saint-Paul (Québec) J0K 3E0	457 927,16 \$

Lavallée et frères (1959) ltée 71, rang de l'Équerre Laval (Québec) H7L 6A3	491 000,00 \$
9279-4213 Québec inc. 446, chemin des Anglais Mascouche (Québec) J7L 3R1	571 035,98 \$
Excavation Jérômien inc. 358, rue Larry-Ball Saint-Jérôme (Québec) J5L 2P6	785 049,31 \$

ATTENDU la recommandation du consultant EFEL Experts-conseils du 15 mai 2025;

ATTENDU qu'un litige externe au présent contrat ne nous permet pas d'exécuter les travaux en 2025 ni d'établir une date de réalisation de ceux-ci en 2026;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 3 septembre 2025;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 8 mai 2025.

De rejeter les soumissions reçues pour le contrat de travaux de construction d'un chemin d'accès pour la station de surpression Côte Sud - Contrat 2025-2311.

D'autoriser le Service du génie à reprendre le processus d'appel d'offres au moment opportun.

Adoptée

**2025-09-517  
OFFRE DE SERVICES - FOURNITURE DE BARRIÈRES PIVOTANTES -  
CONTRAT 2025-2367**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour la fourniture de barrières pivotantes;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 28 août 2025;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accepter l'offre de Signalisation Kalitec inc. au montant de 55 791,62 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de fourniture de barrières pivotantes - Contrat 2025-2367.

Adoptée

**2025-09-518**

**OFFRE DE SERVICES - ACQUISITION DE LAMPADAIRES SOLAIRES POUR LE STATIONNEMENT DU CENTRE DE CRÉATION - CONTRAT 2025-2369**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour l'acquisition de lampadaires solaires pour le stationnement du Centre de création;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 28 août 2025;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accepter l'offre de Lumen, division Sonepar Canada inc. au montant de 57 096,58 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat d'acquisition de lampadaires solaires pour le stationnement du Centre de création - Contrat 2025-2369.

Adoptée

**2025-09-519**

**BAIL AVEC LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS - PARTIE DU DOMAINE HYDRIQUE FAISANT PARTIE DU LIT DE LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver les termes et conditions du bail avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs relativement à la location d'une partie du domaine hydrique de l'État faisant partie de la rivière des Mille-Îles, située face à une partie des lots 2 109 214 et 2 109 218 du cadastre du Québec, afin de maintenir, à des fins lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau, la rampe de mise à l'eau, et ce, pour une période d'un an, reconduit d'année en année aux mêmes conditions, pour un loyer annuel de 78 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-09-520**

**ENTENTE DE PARTENARIAT 2025-2029 - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES BASSES-LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'entente de partenariat avec L'Orchestre symphonique des Basses-Laurentides, visant à favoriser l'offre de services sur son territoire à l'avantage des citoyens, le tout en respect de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, à compter de la date de la signature de l'entente jusqu'au 31 décembre 2029.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-09-521**

**SYSTÈMES DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE - SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE GESTION AVEC BIXI MONTRÉAL**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet d'entente avec BIXI Montréal relativement à la gestion du système de vélos en libre-service sur le territoire de la Ville à compter de la date de signature de l'entente jusqu'au 31 décembre 2028.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

D'approprier la somme de 380 000 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour le transport collectif pour l'implantation du service.

D'affecter, en réduction de l'appropriation de l'excédent de fonctionnement affecté pour le transport collectif, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution.

Adoptée

**2025-09-522**

**SYSTÈME DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) 2025-2028 DU MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)**

ATTENDU que le ministre des Transports et de la Mobilité durable a approuvé le 17 juillet 2025 la demande d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) au montant de 120 000 \$ pour permettre l'implantation d'un système de vélos en libre-service (BIXI) sur le territoire boisbriannais, selon les modalités d'application 2025-2028 du Programme TAPU;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet de convention d'aide financière pour le projet d'implantation d'un système de vélos en libre-service dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU).

De confirmer avoir lu et compris les modalités d'application de ce programme.

De confirmer son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, à signer au nom de la Ville tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

#### **2025-09-523**

#### **PISCINES RÉSIDENTIELLES INSTALLÉES AVANT LE 1ER NOVEMBRE 2010 - DEMANDE DE REPORT DE LA DATE DE MISE AUX NORMES EXIGÉE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

ATTENDU qu'un nouveau Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (RLRQ, c. S-3.1.02, r.1) est entré en vigueur au Québec, le 1er juillet 2021;

ATTENDU qu'à l'origine ce Règlement s'appliquait à toute nouvelle installation aménagée à compter du 1er juillet 2021 et à toute installation existante avant le 1er novembre 2010 (« piscines pré-2011 »), mais avec pour délai pour être conforme la date du 1er juillet 2023;

ATTENDU qu'à la demande de différents intervenants faisant état de pénuries de main-d'œuvre et de frais importants notamment, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a accepté de reporter la date de conformité pour toute installation existante avant le 1er novembre 2010 du 1er juillet 2023 au 30 septembre 2025;

ATTENDU que la documentation produite par le MAMH pour les propriétaires de piscines pré-2011, à savoir le document synthèse et la fiche d'autoévaluation comportaient des informations qui induisaient le propriétaire en erreur, ne leur donnant aucun choix autre que d'ériger à grands frais une enceinte physique indépendante excluant celle entourant leur maison;

ATTENDU que ces frais de construction d'une enceinte physique indépendante de leur maison se chiffraient à plusieurs milliers de dollars, voire des dizaines de milliers de dollars;

ATTENDU que le guide d'application produit par le MAMH pour les officiers municipaux ne permettait pas aux propriétaires d'avoir une interprétation différente de celle des deux documents précités qui lui étaient destinés;

ATTENDU que ce n'est que le 27 mai dernier, près de quatre ans après l'entrée en vigueur dudit Règlement, que le MAMH a finalement apporté les corrections à l'ensemble de sa documentation, permettant aux propriétaires d'une piscine

pré-2011, d'y trouver une solution qui lui permet de se conformer à des coûts raisonnables, voire inférieurs à 1 000\$ dans la majorité des cas;

ATTENDU que ces propriétaires n'ont à ce jour que quatre mois pour se conformer avec cette option davantage recevable et abordable, qu'ils auraient retenue bien avant le 27 mai dernier si le MAMH avait produit et communiqué plus rapidement une documentation exempte d'erreurs;

ATTENDU que les accessoires permettant de se conformer sont en rupture de stock et que les commerçants aptes à poser ces accessoires ne suffisent pas à la demande des citoyens et ne pourront pas réalistement faire respecter à leur client la date de conformité du 30 septembre 2025;

ATTENDU que plusieurs propriétaires seront en infraction le 30 septembre prochain par manque de ressources;

ATTENDU que le MAMH est l'unique responsable de la situation chaotique que les propriétaires de piscines pré-2011 vivent actuellement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de reporter la date d'obligation de conformité prévue au 2e alinéa de l'article 10 du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (RLRQ, c. S-3.1.02, r.1) du 30 septembre 2025 au 30 septembre 2026 afin de permettre aux propriétaires d'installations existant avant le 1er novembre 2010 de se conformer audit Règlement sans contrainte liée au marché, au vu du manque d'accessoires requis et de main-d'œuvre qualifiée, le tout à un coût raisonnable.

Adoptée

**2025-09-524**  
**MISE EN PLACE ET GESTION D'UNE CENTRALE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS - CIRCONFLEXE - PRÊT-POUR-BOUGER - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ET ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LOISIRS LAURENTIDES ET LES VILLES PARTENAIRES**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver le projet de convention d'aide financière et entente de partenariat avec Loisirs Laurentides et les Villes de Blainville, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines ayant trait à la mise en place et la gestion d'une centrale de prêt d'équipements, à compter de la date de signature de l'entente jusqu'au 31 mars 2027.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-09-525**

**DEMANDE DE FINANCEMENT - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN, PHASE 2 - PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CHALET ET DES ESPACES DE DÉTENTE AU PARC DES BERGES**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le dépôt à la Communauté métropolitaine de Montréal d'une demande de financement pour le projet d'aménagement d'un chalet et d'espaces de détente au parc des Berges dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2.

De s'engager à assumer sa part d'investissement au projet.

De s'engager à réaliser les activités de communications énoncées dans la demande de financement.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, une convention ainsi que tout document nécessaire ou utile entre la Ville de Boisbriand et la Communauté métropolitaine de Montréal.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à agir à titre de chargé de projet au nom de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

**2025-09-526**

**AUTORISATION DU CONSEIL - LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS POUR MOISSON LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'organisme Moisson Laurentides à tenir deux points de collecte dans le cadre de l'événement « La Grande Guignolée des médias » le jeudi 4 décembre 2025, aux emplacements suivants:

- face au 4141, boulevard de la Grande-Allée, de 6 heures à 18 heures;
- à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la montée Sanche, de 6 heures à 21 heures.

Adoptée

**2025-09-527**

**MANDAT AUX PROCUREURS - COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC - DEMANDE DE RÉVISION 1036836-J**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De mandater le cabinet DHC Avocats pour représenter les intérêts de la Ville de Boisbriand dans le cadre de la demande de révision du dossier de demande d'accès aux documents A-2024-111 et notamment, de représenter les intérêts de la Ville lors de l'audience devant la Commission d'accès à l'information du Québec prévue le 22 septembre 2025.

Adoptée

**2025-09-528**

**VENTE - LOT 5 200 623 DU CADASTRE DU QUÉBEC - RUE SERGE DEYGLUN - REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 2025-07-422**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser la vente par la Ville du lot 5 200 623 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 19,7 mètres carrés, à monsieur Pierre Clément, au prix de 616,03 \$ plus les taxes applicables, le cas échéant, conformément aux dispositions de la promesse d'achat datée du 10 juin 2025.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

De remplacer la résolution 2025-07-422 par la présente.

Adoptée

**2025-09-529**

**ENTENTE DE PARTENARIAT - CPE AU PAYS DES TOUT P'TITS**

ATTENDU le don par la Ville de Boisbriand d'un terrain d'une valeur de 90 000 \$ en 2003 pour la construction du CPE Au pays des tout p'tits;

ATTENDU le don de 20 000 \$ entériné par la résolution 2003-06-343 de la Ville de Boisbriand au CPE Au pays des tout p'tits pour l'achat d'équipement et de matériel;

ATTENDU la Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis, qui doit entrer en vigueur à l'automne 2025;

Attendu que la Ville de Boisbriand souhaite conclure une entente avec le CPE Au pays des tout p'tits afin d'offrir un accès privilégié à des services éducatifs de qualité aux citoyens boisbriannais;

Attendu que cette entente a pour but de prioriser l'admission des citoyens boisbriannais à la hauteur de 50 % du total des admissions au CPE Au pays des tout p'tits.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet d'entente de partenariat avec le CPE Au pays des tout p'tits ayant trait à la priorisation d'admission des citoyens boisbriannais.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, à signer au nom de la Ville tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

#### **2025-09-530**

#### **MISE EN PLACE D'UN BUREAU D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'ENVERGURE OFFERT PAR LE SERVICE D'URBANISME**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver la mise en place d'un bureau d'accompagnement dédié à l'accompagnement des projets d'envergure tels que les nouveaux projets intégrés, les nouvelles constructions ou les agrandissements de bâtiments d'une hauteur de trois étages ou plus ou présentant une superficie d'au moins 600 m<sup>2</sup>, les nouveaux immeubles ou agrandissements comprenant dix logements et plus, à usage agroalimentaire, de même que les projets de type coopérative, ressource intermédiaire, ressource de type familial ou résidence pour personnes âgées.

D'attribuer au bureau d'accompagnement le nom de « Bureau d'accompagnement des projets d'envergure ».

De désigner la Division planification et projets du Service d'urbanisme afin de coordonner l'ensemble des actions du Bureau avec les différents services municipaux et partenaires externes concernés.

Adoptée

#### **2025-09-531**

#### **TOPONYMIE – PARC WILFRID-ET-GUY-DION**

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie d'attribuer l'odonyme « Wilfrid-et-Guy-Dion », au parc projeté dans le développement domiciliaire Les Boisés Dion;

ATTENDU que cette désignation vise à rappeler l'apport reconnu en tant que bâtisseurs du territoire de la Ville, de messieurs Wilfrid et Guy Dion;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'attribuer l'odonyme « Wilfrid-et-Guy-Dion » au parc projeté dans le développement domiciliaire Les Boisés Dion, sur le lot 6 636 665 du cadastre du Québec.

De demander à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser le nom « Wilfrid-et-Guy-Dion » pour désigner le nouveau parc.

Adoptée

**2025-09-532**  
**STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - JUILLET 2025**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2025 montrant un total mensuel de 2 691 297 \$ et un cumulatif annuel de 73 435 070 \$.

Adoptée

**2025-09-533**  
**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ - LES BOISÉS DION - 7248, RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 6 août 2025 portant le numéro R-25-CU-5139, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé à être érigé au 7248, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Architecture Jolyanne Bourdage, daté du 18 juin 2025;
- plan d'implantation préparé par Géoposition, daté du 28 mai 2025;
- plan d'aménagement paysager préparé par Jardin Dion, daté du 11 août 2025;
- simulations visuelles préparées par Architecture Jolyanne Bourdages, datées du 18 juin 2025.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 12 000 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

**2025-09-534**  
**APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA GARDERIE DES PETITS SAGES DE BOISBRIAND - 6000, RUE DORIS-LUSSIER - ZONE I-2 481**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 6 août 2025 portant le numéro R-25-CU-5141, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'aménagement paysager de la garderie des Petits Sages de Boisbriand située au 6000, rue Doris-Lussier dans la zone I-2 481 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'aménagement paysager modifié préparé par Jardin Dion, daté du 11 juin 2025;
- document explicatif du projet préparé par Valérie Allard et Isabelle Alard, daté du 25 juin 2025.

Adoptée

**2025-09-535**  
**RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS D'AOÛT 2025**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 31 août 2025.

Adoptée

**2025-09-536**  
**IMPLANTATION D'UN TROTTOIR - AVENUE RÉAL-BÉLAND**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'implantation d'un trottoir sur l'avenue Réal-Béland, du côté sud entre la rue Boisclair et le boulevard de la Grande-Allée.

Adoptée

**2025-09-537**  
**PLAN D'IMPLANTATION DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE DE LA RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS TRONÇON II**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le plan d'implantation de la signalisation routière sur la rue Jean-Claude-Langlois, tronçon II.

Adoptée

**2025-09-538**

**AIDE FINANCIÈRE 2025 - CENTRAIDE LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accorder une aide financière à l'organisme Centraide Laurentides au montant de 300 \$ pour sa campagne 2025.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**2025-09-539**

**AIDE FINANCIÈRE 2025 - ASSOCIATION DES RÉSIDENT(E)S DE L'OMH DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accorder une aide financière à l'Association des résident(e)s de l'OMH de Boisbriand au montant de 500 \$ pour l'organisation de la fête de Noël 2025.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**2025-09-540**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De lever la séance à 20 h 20.

Adoptée